

AVIRON ET HANDICAPS, C'EST PAS SI COMPLIQUÉ !

CATÉGORIES ET CLASSIFICATION

VRAI OU FAUX

1. Toutes les personnes ayant une attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées peuvent courir en Handi-Aviron : FAUX

Le handicap est évalué en fonction de la capacité ou non à réaliser le geste de l'aviron. La classification permet de déterminer si les personnes sont éligibles ou non, et dans quelle catégorie.

2. J'ai du mal à marcher, je peux m'inscrire dans une course Handi-Aviron ? VRAI et FAUX

Tout dépend d'où vient la difficulté. La classification ne prend pas en compte la douleur et le vieillissement. Il y a un handicap minimum pour être classifié.

3. Je peux m'inscrire à une épreuve nationale sans être classifié : FAUX

Les classifications sont obligatoires pour participer aux Championnats de France et Critériums Nationaux.

Des sessions sont organisées la veille des épreuves qualificatives ou des championnats.

4. Je peux me présenter à la classification sans dossier médical : FAUX

Il est impératif d'envoyer une copie des principales pièces des dossiers médicaux au minimum 15 jours avant la date de la classification. Dans le cas où aucun ou trop peu d'éléments sont fournis, la classification ne sera pas validée.

5. Je peux demander à faire classifier un rameur à n'importe quel moment de l'année : FAUX

Les classifications ont lieu la veille des épreuves suivantes : Championnats de France indoor, Championnats de zone BC, Championnat à la mer, Critérium National Sprint.

6. La classification peut varier en fonction des classificateurs : FAUX

La classification est très codifiée. Elle est effectuée par des classificateurs formés par la FISA. Cette dernière suit un protocole strict, avec des barèmes bien définis.

7. Il est difficile de s'y retrouver dans les catégories : VRAI et FAUX

Il suffit de comprendre la logique et d'y porter un peu d'attention.

PR signifie Para-Rowing

Les chiffres 1, 2 et 3 correspondent au nombre de groupes musculaires sollicités :

PR1 : utilisation essentiellement des bras

PR2 : utilisation du tronc et des bras

PR3 : utilisation des jambes, du tronc et des bras

La catégorie PR3 comprend 3 sous-catégories :

PD= Physical Disability (déficience physique)

VI : Visual Impairment (déficience visuelle), avec 3 sous catégories B1, B2, B3 (B pour Blind, aveugle), du plus au moins déficient (B1= aveugle).

ID : Intellectual Disability (déficience intellectuelle ou comportementale)

Contact :

handicaps@ffaviron.fr

Hélène Gigleux, Développement et Formation : 06 70 12 64 45

Charles Delval, Haut Niveau et Compétition : 06 47 98 69 32

